



Boursiers des écoles d'ingénieurs en 2012-2013

■ Nombre de boursiers en 2012-2013

28 780 bourses sur critères sociaux ont été attribuées à des élèves-ingénieurs en 2012-2013. Un nombre en progression constante, comme le montre le tableau suivant.¹

Année académique	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	% progression en 4 ans
Nombre d'élèves ingénieurs boursiers	23 269	25 541	28 147	28 267	28 780	23,7

■ Répartition des boursiers par sexe

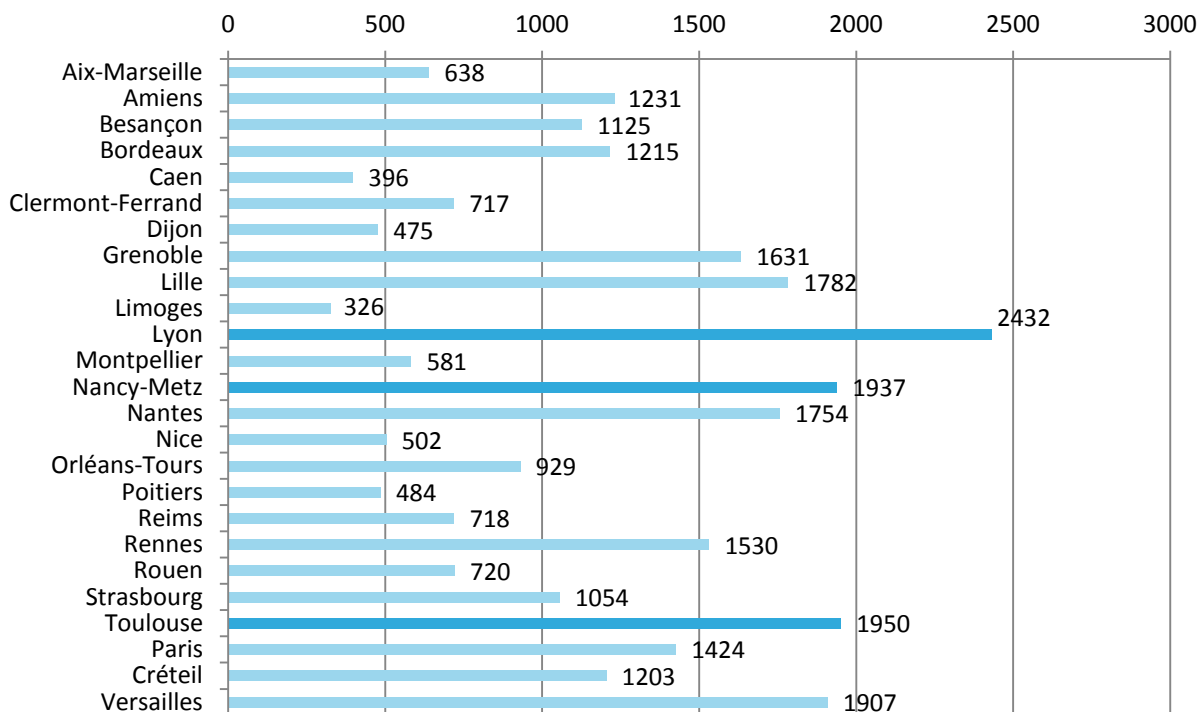
Sur l'ensemble des bourses attribuées, **72,8 %** (20 960) ont été attribuées à des garçons et **27,2 %** (7 820) à des filles. Le pourcentage de filles ayant obtenu des bourses est légèrement inférieur au pourcentage de filles en école d'ingénieurs (**28,1 %**), même si l'on observe une légère progression par rapport à l'année académique précédente (**27 %** de boursiers filles).

¹Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, novembre 2013, 40 p.

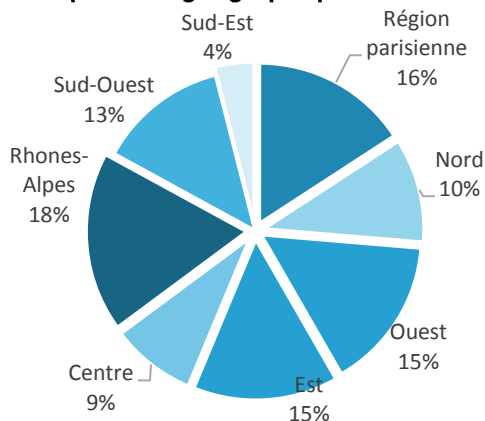


Répartition des boursiers par académie et par région géographique

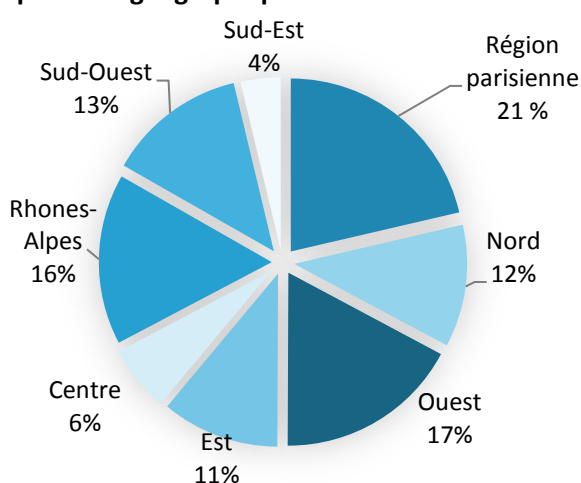
Les figures suivantes présentent le nombre d'élèves-ingénieurs boursiers par académie et leur pourcentage par grandes régions géographiques. Ces chiffres sont cohérents avec la répartition des effectifs totaux dans le territoire. Néanmoins, quelques légères distorsions existent. Par exemple, les régions géographiques Est et Centre ont relativement à leurs effectifs, plus de boursiers que la Région Parisienne.



Répartition géographique des boursiers



Répartition géographique des effectifs totaux



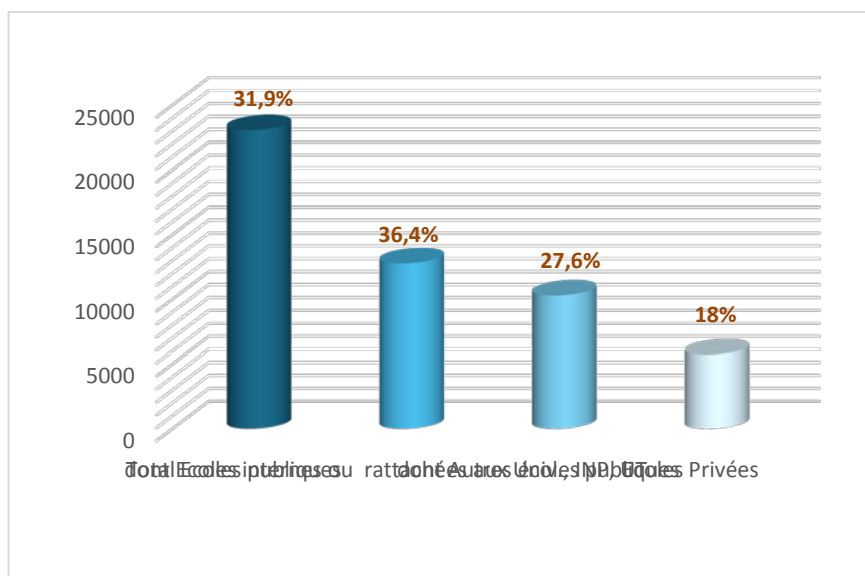
Taux d'élèves-ingénieurs boursiers

Le taux de boursiers sur critères sociaux calculé sur le total d'inscrits en écoles d'ingénieurs est de **23,1 %**. Ce taux, dit « brut », doit être corrigé en tenant compte des élèves-ingénieurs qui ne peuvent pas prétendre à une bourse sur critères sociaux tel que les étrangers, qui représentent **13,8 %** des effectifs, soit 17 188, à l'exception des 578 étrangers boursiers par dérogation, et des élèves fonctionnaires (2 265). Après ces corrections le taux d'élèves-ingénieurs boursiers est de **27,3 %**.

Répartition des boursiers par type d'école

Le tableau et le graphique suivants montrent les différences qui existent entre le nombre de boursiers sur critères sociaux, et leur pourcentage, selon les différents types d'écoles : publiques (internes ou rattachées aux universités, INP et UT ou autres), et privées. Il s'agit des taux de boursiers corrigés (voir point 4). Les écoles internes, rattachées, INP et UT présentent le taux d'élèves-ingénieurs boursiers le plus élevé (**36,4 %**) et les écoles privées le taux le plus bas (**18 %**).

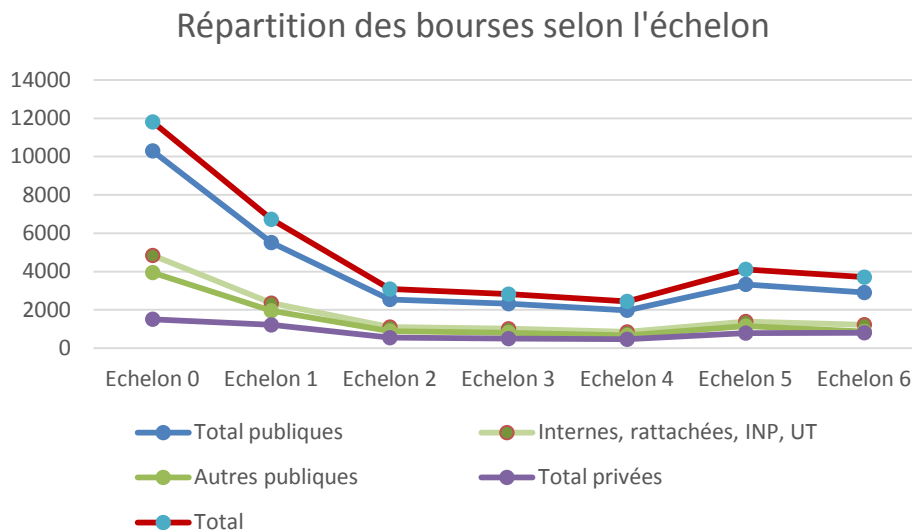
Type d'école	Nombre des boursiers	Effectifs ²	% de boursiers
Total Ecoles publiques	23060	72351	31,9
- dont Ecoles internes, rattachées, INP et UT	12774	35053	36,4
- dont Autres écoles publiques	10286	37298	27,6
Ecoles Privées	5720	31760	18,0
Total	28780	105573	27,3



²Effectifs totaux moins élèves étrangers et élèves fonctionnaires (cf. point 4).

Répartition des bourses par échelon

La figure suivante montre le nombre de bourses attribuées aux élèves-ingénieurs selon l'échelon. **41 %** des bourses correspondent à l'échelon 0 (exonération des droits d'inscription) et **13 %** à l'échelon 6 (montant de bourse annuel le plus élevé). Cette répartition est la même pour tous les types d'école, publiques ou privées.



Contacts

Directeur de publication : Christian Lerminiaux

Rédaction et contenus : Yvonne Pourrat